



Permis de conduire : forfait code

Par **padovan**, le **21/04/2009** à **09:59**

Bonjour,

Ma belle soeur passe son permis, elle a pris un forfait code illimité pendant 6 mois + 20heures de conduite, son moniteur lui a dit qu'elle devait repayer les 100 euros de forfait code car le délai de 6 mois est passé hors il ne lui a jamais proposé de date pour le passer. A t'il le droit ? Ma belle soeur est très timide et le moniteur a pretexté qu'elle n'était pas venue souvent et qu'elle partait trop rapidement après la leçon, alors il n'a pas pu lui donner une date, pourtant il a son numéro de téléphone dans son dossier.